



Epidémiologie
Santé Animale

Résultats de surveillance de la tuberculose bovine en France métropolitaine en 2019

Pour la Plateforme ESA (par ordre alphabétique) : Carles Sophie (INRAE), Chevalier Fabrice (DGAI), Delavenne Camille (INRAE), Dupuy Céline (Anses)

Auteur correspondant : camille.delavenne@inrae.fr

Note d'information corrigée et validée par l'ensemble du groupe de suivi tuberculose bovine de la Plateforme ESA

La tuberculose bovine est une zoonose règlementée dont la surveillance en élevage bovin a pour objectif de détecter les foyers et suivre la prévalence afin (i) de démontrer le statut officiellement indemne¹ des élevages et du territoire national et (ii) d'éradiquer l'infection. Les modalités de surveillance de ce dispositif sont (i) la surveillance programmée en élevage (prophylaxie), (ii) la surveillance à l'abattoir passant par une inspection *post-mortem* systématique, (iii) le dépistage lors des mouvements, (iv) l'investigation des liens épidémiologiques. Cette note dresse le bilan des foyers déclarés en 2019.

I. Bilan des foyers déclarés en 2019

En 2019, 92 foyers bovins ont été déclarés en France métropolitaine, ce qui est inférieur aux 123 foyers déclarés en 2018. La répartition nationale des foyers en 2019 est présentée sur la figure 1. Cette répartition est similaire à celle de 2017 et 2018 : des foyers ont été identifiés dans toutes les zones de prophylaxie renforcée mises en place pour la campagne de dépistage 2018-2019 (figure 2). En 2019, la majorité des foyers était concentrée en Nouvelle-Aquitaine avec 74 % (68/92) des foyers nationaux. Cela était déjà le cas en 2018 (80 % (98/123)).

¹ Le statut officiellement indemne de tuberculose bovine du territoire métropolitain est défini par la directive 64/432/CEE du Conseil européen du 26 juin 1964. Dans ce cadre, pour conserver son statut, un pays membre doit avoir un taux de prévalence annuel sur son territoire inférieur à 0,1% et de démontrer qu'il a de bonnes capacités de surveillance.

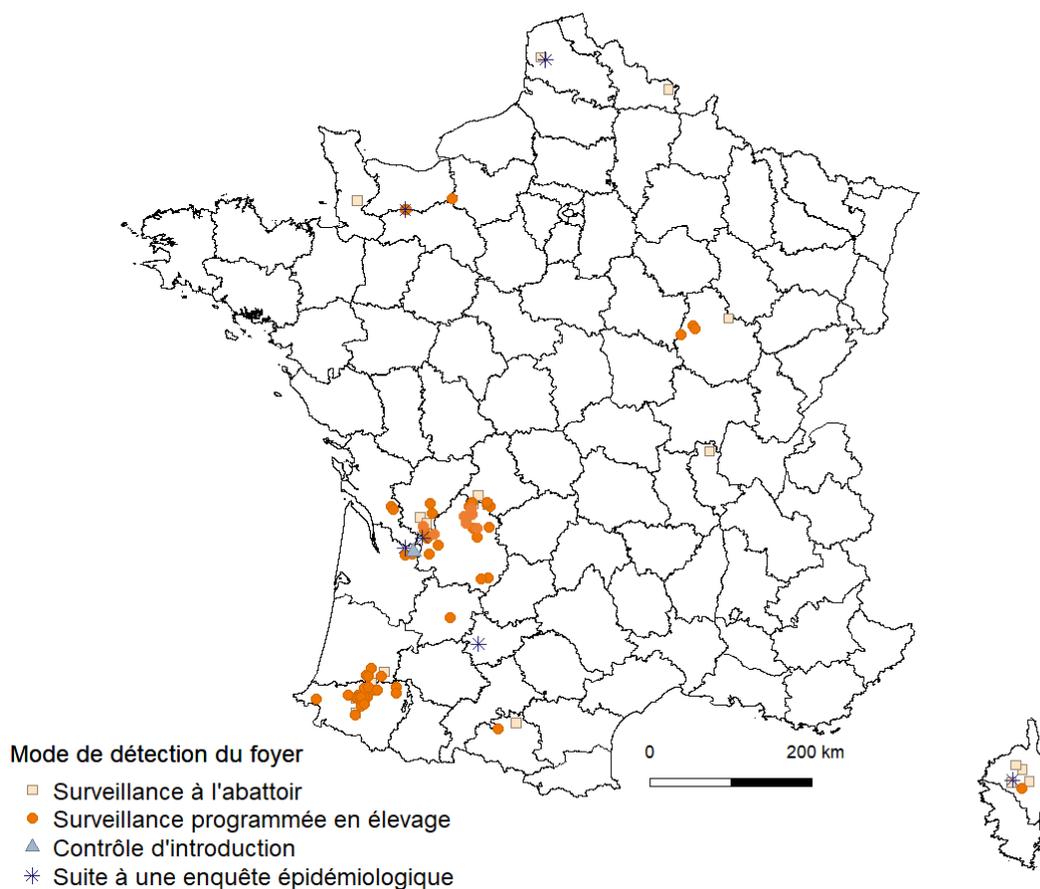


Figure 1 : Répartition géographique, en France métropolitaine, des 92 foyers de tuberculose bovine déclarés du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019

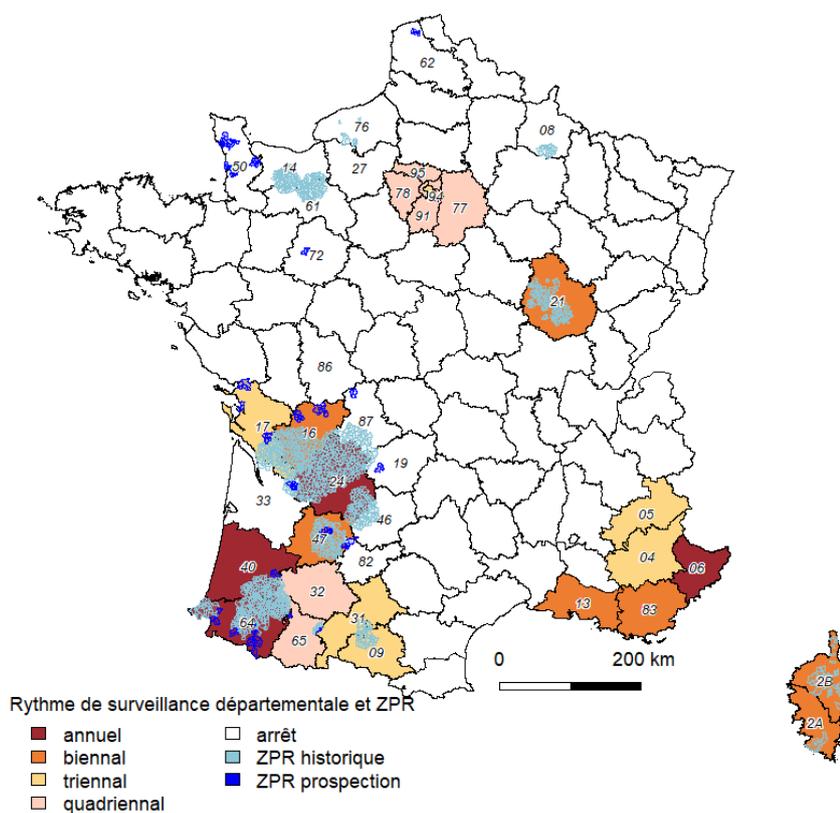
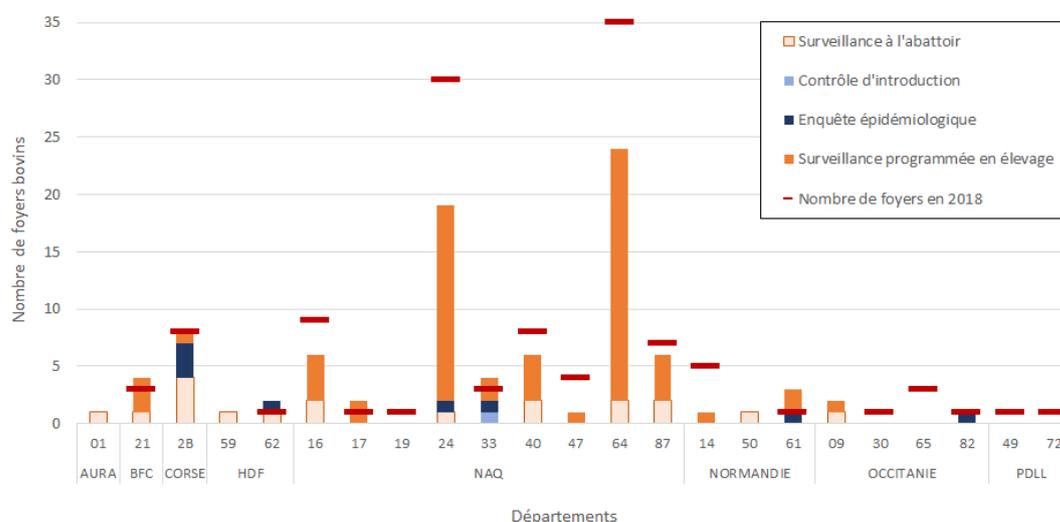


Figure 2 : Rythmes de prophylaxie et communes en zone à prophylaxie renforcée (ZPR) pour la campagne de dépistage d'octobre 2018 à mai 2019 en France métropolitaine

A l'échelle départementale, la diminution du nombre de foyers déclarés en 2019 s'observe principalement dans les deux départements déclarant le plus de foyers en 2018 et 2019. Ces départements sont les Pyrénées-Atlantiques et la Dordogne dont le nombre de foyers a diminué respectivement en un an de 35 à 24 foyers et de 30 à 19 foyers (Figure 3).



AURA : Auvergne-Rhône-Alpes / BFC : Bourgogne-Franche-Comté / HDF : Hauts-de-France / NAQ : Nouvelle-Aquitaine / PDLL : Pays de la Loire

Figure 3: Par département de France métropolitaine, nombre de foyers déclarés en 2019, par mode de détection, et nombre de foyers déclarés en 2018,

La proportion de foyers identifiés par la surveillance en abattoir, à l'échelle nationale, a diminué en 2019 par rapport à 2018 et a concerné 21 % des foyers (figure 4). La surveillance programmée en élevage à l'échelle nationale reste la modalité de détection qui permet aujourd'hui de détecter le plus de cheptels infectés, puisque 69 % des foyers ont été mis en évidence de cette manière en 2019, et 63 % en 2018. Les enquêtes épidémiologiques ont quant à elles permis d'identifier 8 nouveaux foyers en 2019 (9 %), comparé à 11 % en 2018.

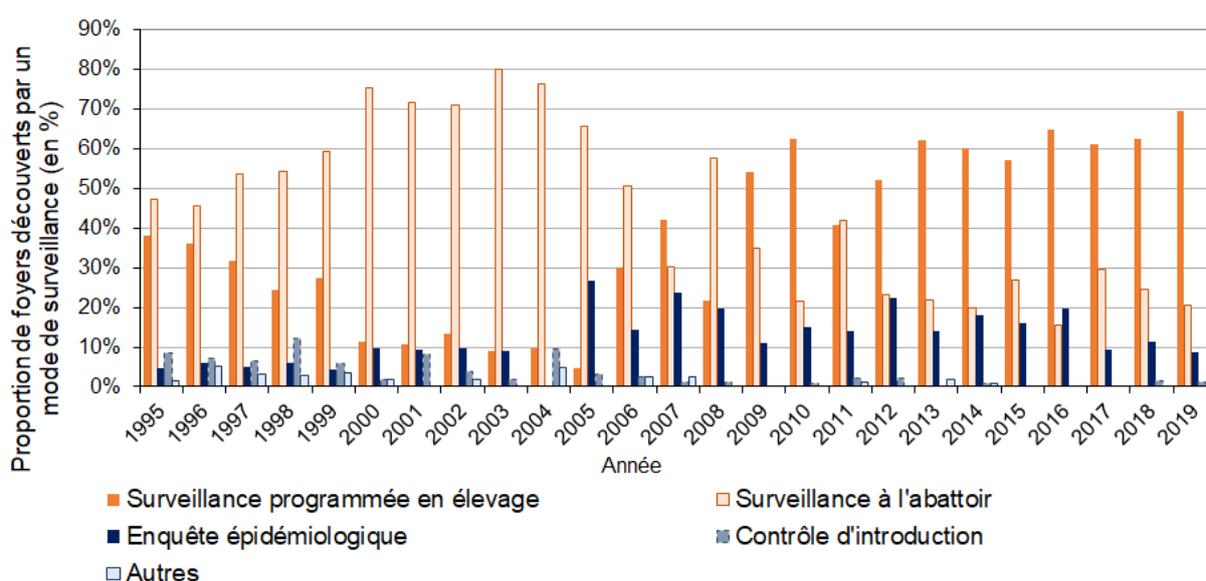


Figure 4 : Evolution des proportions de détection par mode de surveillance des foyers de tuberculose bovine de 1995 à 2019

II. Conclusion

En 2019, moins de foyers ont été découverts qu'en 2018, sans que de grands changements dans leur répartition géographique aient été observés. En 2018, un renforcement de la surveillance a été effectué en Nouvelle-Aquitaine (passage à l'intradermo tuberculination comparative, abaissement de l'âge de contrôle des animaux et augmentation du rythme de surveillance départementale, en particulier en Dordogne et dans les Pyrénées-Atlantiques). Ce renforcement est vraisemblablement à l'origine de la forte augmentation du nombre de foyers qui avaient été identifiés dans cette région en 2018. Malgré le maintien de ces mesures en 2019, cette augmentation ne s'est pas poursuivie en 2019. Cependant seule une analyse plus précise du fonctionnement de la surveillance pourrait confirmer ou infirmer cette hypothèse. Dans tous les cas, ces résultats préliminaires soulignent l'importance de maintenir les efforts de surveillance déployés puisqu'annuellement des foyers continuent d'être détectés dans les principales zones à risque.